ACADÉMIE d'AGRICULTURE de FRANCE

AGRICULTURE ■ ALIMENTATION ■ ENVIRONNEMENT

Constant Lecoeur
Secrétaire perpétuel

Le 02 novembre 2021

à

Jean-Yves Le Déaut, Membre émérite
Et Jean-François Molle, Membre correspondant

Chers confrères,

J'ai l'honneur de vous confier la mission de coordonner la mise en place d'un lieu de débats sur les sujets sociétaux au sein de l'Académie d'agriculture de France. L'objectif est d'être un lieu d'échanges, ouvert à la diversité des analyses et des projets, pour faciliter le dialogue et tenter de définir avec les acteurs, y compris des associations, des pistes d'amélioration et les moyens de leurs mises en œuvre.

L'Académie d'agriculture de France réfléchit en permanence à l'avenir de l'agriculture et de l'alimentation, elle suit donc et analyse ces débats sociétaux. Elle ne peut que constater :

- une forte disparité des positions mais aussi une absence de dialogue entre les parties prenantes ;
- une focalisation souvent sur un seul enjeu en négligeant la variété des biens communs ou des horizons de temps concernés ;
- une absence souvent de mention de références scientifiques fondant les prises de position.

Un premier thème est retenu : « agriculture et pesticides : en réduire l'usage et l'impact, est-ce possible et si oui, comment ? ». L'usage ces pesticides est la source de bien des inquiétudes et de controverses. Les enjeux sont importants et divers, enjeux environnementaux et sanitaires, enjeux humains et sociaux, enjeux économiques.

Des espaces d'échanges, par exemple sur les résultats des plans Ecophyto, existent. L'Académie, avec le recul, la neutralité, l'esprit scientifique, peut offrir un lieu pour construire une intelligence partagée fondée selon la méthode de dialogue employée avec succès, voici dix ans, sur la question des abeilles et de la pollinisation.

Vous serez notamment chargés :

- De constituer un groupe qui reflète la diversité des opinions et des diverses instances concernées ;
- De limiter le champ du débat avec ses contours et les questions à traiter ;
- D'évaluer les conséquences directes de leur usage, comme pour les abeilles, il s'agit d'un travail qui s'étalera sur plusieurs rencontres ;
- De mobiliser des contributions aux travaux « intuitu personae » ;
- D'adopter des règles de travail du groupe devant être claires et exigeantes. D'abord, bien sûr, le respect et l'écoute des points de vue exposés, étant entendu que ces positions, ces analyses doivent se fonder sur les connaissances. Si elles font défaut, il conviendra de délimiter de façon aussi précise que possible les incertitudes scientifiques et les moyens de les réduire.
- D'annoncer des résultats dans un délai de 18 mois.

Un espace sera ouvert à la disposition du GT avec les possibilités de partage des documents soit en interne aux membres du groupe, soit avec l'ensemble de l'Académie et soit à tout public. Il vous revient de maintenir cet espace renseigné et tenu à jour.

Au regard du bilan de cette première action, d'autres thèmes pourront être abordés. Pour assurer votre mission, vous pourrez bénéficier du concours des autres membres de l'Académie.

Très confraternellement.

Constant Lecoeur

ACADÉMIE d'AGRICULTURE de FRANCE

AGRICULTURE ■ ALIMENTATION ■ ENVIRONNEMENT

Le Secrétaire perpétuel

Paris, le 2 novembre 2021

M. Yves LE MORVAN
Membre correspondant

Objet : Groupe de travail « EGALIM»

Cher confrère,

La loi pour « l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable », dite EGALIM, est parue le 01/11/18. Entre autres sujets, elle vise au rééquilibrage des relations commerciales entre l'amont et l'aval des filières, et de ce fait s'intéresse tout autant à la construction des prix agricoles qu'aux conditions de l'offre aux consommateurs. Ce texte vient d'être complété par une nouvelle loi « visant à protéger la rémunération des agriculteurs », dite EGALIM II, parue le 19/10/21.
L'addition de ces textes montre que la rémunération de la chaîne de valeur agricole dépend certes des mécanismes de régulation qui procèdent de la PAC, mais aussi de l'organisation des relations entre les opérateurs économiques. Un groupe de travail PAC existant se préoccupe du premier sujet. Cependant, les opérateurs économiques disposent d'outils sur l'évolution de l'offre alimentaire en interaction avec les souhaits des citoyens-consommateurs dont ils peuvent se prévaloir.
Ce sont ces derniers sujets qui mériteraient d'être éclairés dans ce nouveau GT « EGALIM », notamment, par l'étude ou l'audition d'entreprises choisies par filières, l'analyse de l'efficacité concrète des moyens mis à disposition par la loi, la comparaison de la situation française avec d'autres pays de l'Union européenne et l'impact des grands thèmes horizontaux (Santé, climat...) sur la construction et l'acceptation de la valeur.
Dans cette perspective, je vous remercie d'avoir accepté de mettre en place ce groupe de travail, puis de l'animer. Afin d'assurer des connexions thématiques avec les travaux d'autres sections, un appel à candidatures sera lancé auprès des membres de l'Académie. Un plan de travail sera établi, le cas échéant, en s'appuyant sur les outils de communication modernes, visioconférences et messageries. Un espace sera ouvert à la disposition du GT avec les possibilités de partage des documents soit en interne aux membres du groupe, soit avec l'ensemble de l'Académie et soit à tout public. Il vous revient de maintenir cet espace renseigné et tenu à jour.
Je vous invite à m'adresser un point d'étape sur ces travaux en avril 2022, un événement en séance publique pouvant se concevoir pour octobre 2022 et à me faire connaître régulièrement les points saillants de ces travaux, de nature à intéresser le Bureau de l'Académie.

Je vous prie de croire, cher confrère, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Constant Lecoeur

18, rue de Bellechasse - 75007 Paris
Téléphone : (33) 01 47 05 10 37 ■ Télécopie : (33) 01 45 55 09 78
Internet : http://www.academie-agriculture.fr ■ Courriel : secretaire-perpetuel@academie-agriculture.fr